

Rapport du Maire 2018

Municipalité de Saint-Moïse

Mesdames et Messieurs les contribuables,

Il me fait plaisir encore cette année de vous faire un court résumé de nos activités, comme le prévoit l'article 176.2.2 du Code municipal et l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le rapport du maire est maintenant présenté lors d'une séance régulière du conseil du mois de juin au lieu du mois de novembre.

Derniers états financiers vérifiés

L'état des activités financières 2018 indique des revenus de 942 832,00 \$ alors que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 827 940,00 \$, ce qui donne un excédent budgétaire de fonctionnement de 114 892,00 \$.

Les dépenses en immobilisations ont été de l'ordre de 873 538,00 \$.

Au 31 décembre 2018, la municipalité cumulait un surplus accumulé non affecté de 561 622,00 \$, d'une réserve financière pour la réfection et l'entretien des chemins municipaux de 116 250,00 \$ et d'un revenu reporté pour le loisir inter-municipal de 25 050,00 \$.

La municipalité a aussi contracté d'une dette à long terme de 206 196,00 \$ et d'un emprunt temporaire de 596 289,00 \$.

Au 1^{er} janvier 2019, la municipalité avait en caisse la somme de 277 138,30 \$.

Rémunération des élus

Pour 2018, la rémunération du maire était de 4 982,00 \$ et celle de chaque conseiller était de 1 597,00 \$. Une allocation de dépenses au montant de 2 395,00 \$ était allouée au maire et une de 798,00 \$ à chaque conseiller.

Réalisations

Achat regroupé pour le loisir inter-municipal en collaboration avec les Municipalités de Saint-Noël et Saint-Damase, pour faire l'acquisition d'un chapiteau 40 pieds x 40 pieds et de trois jeux gonflables.

La première phase de la vidange et l'ensachement des boues du bassin d'épuration des eaux usées a été réalisée, au montant de 45 271,00 \$, payés à même le budget 2018.

Réalisations (suite)

La rénovation de la grande salle du centre municipal, au montant de 40 043,00 \$, ainsi que l'agrandissement du centre sportif pour inclure un kiosque restaurant, au montant de 33 494,00 \$, ont été réalisés et payés à même le budget 2018.

Le commencement des travaux pour la reprise de fondement et de la couche d'usure de la partie non asphaltée du chemin Kempt au montant de 2 082 388,00 \$, et subventionné à 75% par le programme d'aide : Réhabilitation du réseau routier local Volet – Accélération des investissements sur le réseau local (AIRRL) du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Des travaux de rechargement de gravier dans les routes Émilien-Harvey et Otis ont été effectués ainsi que des travaux de remplacement de ponceau et de reprofilage de fossé, au montant de 170 604,00 \$ entièrement subventionnée par le programme TECQ.

La municipalité a effectué le dernier versement du premier règlement d'emprunt pour le réseau d'aqueduc et d'égout, ainsi que le 10^e versement sur 20 ans du règlement d'emprunt pour le nouveau puit, qui a été refinancé pour une période de 5 ans.

Orientations 2019-2020-2021

La deuxième phase du traitement des boues du bassin d'épuration, soit l'analyse et la disposition des boues, ainsi que la rénovation de l'entrée principale du centre municipal s'effectueront en 2019.

L'implantation d'un règlement pour la vidange des fosses septiques des résidences et chalets sur le territoire de Saint-Moïse devra être réalisée.

Pour les années à venir, la Municipalité projette d'effectuer la mise à niveau des bâtiments pour l'eau potable et l'eau usée, l'obstruction de l'ancien puits d'eau potable dans la route de la Montagne, le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout de la rue du Plateau et la réfection des égouts pluviaux de la rue Principale partie Est.

Le dépôt du rôle d'évaluation 2019 est de 36 489 800,00\$, représentant une augmentation de 1,3 % de la valeur immobilière par rapport au rôle précédent.

Liste des contrats

Conformément au Code Municipal, je dépose la liste de tous les contrats octroyés et des factures totalisant une dépense de 25 000 \$ et plus pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, se trouvant en annexe.

Paul Lepage, maire